



MAIRIE
DE
VOLONNE

(04290)

Afférents au C. Municipal... : 19
En exercice..... : 19
PRÉSENTS..... : 10
Qui ont pris part à la DCM. : 12
Date de la CONVOCATION :
11 septembre 2025.

dcm 01 / 250919

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20250919-DCM_01_250919-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance d'octobre 2025)

L'an deux mille vingt-cinq et le 19 septembre, à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

. **PRÉSENTS (10)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, Claude FARGETON, Christian HERPIN, Marie-Pierre PINSON, Renée VIARD-SIRI, Nathalie BOURRIEL, Adrien ETIENNE.

. **ABSENTS (09)** : Patricia PERONA-MENA (procuration à Nathalie BOURRIEL), Jean-François POPIELSKI, Anne VANCAUWENBERGHE (procuration à Sandrine COSSERAT), Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Renée VIARD-SIRI

. **OBJET : Renouvellement des administrateurs élus du CCAS suite à la démission d'un conseiller municipal membre du CCAS.**

Madame le Maire expose :

En date du 10 juillet dernier, Emmanuel MULLER a souhaité démissionner de son mandat de conseiller municipal. Il a été remplacé par Marie-Pierre PINSON.

Cette démission a entraîné la fin de son mandat de membre élu au conseil d'administration du CCAS.

Le remplacement d'un administrateur est obligatoire afin de respecter de principe de parité entre les membres élus (par le Conseil Municipal) et les membres nommés (par le Maire).

L'article R.123-9 précise qu'en cas de départ pour quelque motif que ce soit, le membre élu doit être remplacé pour la durée du mandat restant, par le candidat immédiatement situé après sur la liste à laquelle il appartient.

Pour mémoire, les listes de candidats lors du dernier renouvellement des membres du CM au conseil d'administration du CCAS étaient les suivantes (14/05/2024) :

Liste A : Patricia PERONA-MENA

Nathalie BOURRIEL

Marie-Anne MULLER

Michel BLASZCZYK

Emmanuel MULLER

Claude FARGETON

Nathalie VANNI

Liste B : néant

Le remplacement dans les conditions fixées par l'article R.123-9 étant impossible, il convient de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

Les listes suivantes ont été présentées par les conseillers :

Liste A : Patricia PERONA-MENA

Nathalie BOURRIEL

Marie-Anne MULLER

Michel BLASZCZYK

Claude FARGETON

Nathalie VANNI

Marie-Pierre PINSON

Liste B : néant

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **12**

A déduire (bulletins blancs) : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **12**

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Liste A : Patricia PERONA-MENA, Nathalie BOURRIEL, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, Claude FARGETON, Nathalie VANNI, Marie-Pierre PINSON.

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sandrine COSSERAT



La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.